Envoyé en préfecture le 02/04/2026
Reçu en préfecture le 02/04/2026
Publié le
ID : 022-212200182-20260402-0326032026-DE

BRÉLIDY
Entre Jaudy et Trieux

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BRELIDY

Séance du 26 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-six mars à 19 heures 15, s'est réuni en session ordinaire le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre Marie GAREL, Maire.

Date de la convocation : 22 mars 2026

Membres du conseil municipal présents : Pierre-Marie GAREL, Pierre PEUCH, Armelle FUSTEC, Edith LE GUEN, Dominique COROYER, Eléonore BLANC-MAGON de SAINT-ELIER, Nelly LE LUYER, Damien MALINAS, Nicolas BILLIOU, Vanessa MARTIN, Clément JEZEQUEL

Membres absents excusés :

Membre absent non excusé : 0

Effectif légal : 11
Nombre de conseillers en exercice : 11
Nombre de conseillers présents : 11
Nombre de conseillers votants : 11

Secrétaire de séance : Clément JEZEQUEL

Délibération n° 3_26/03/2026 : Délégués au Syndicat Départemental d'Energie 22

Suite au renouvellement du Conseil municipal, Monsieur le Maire expose qu'il convient de procéder à la désignation des délégués de la commune au Syndicat Départemental d'Energie 22 pour la durée du mandat.

Conformément aux statuts du Syndicat Départemental d'Energie 22, la commune doit désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant, et fera partie du Collège de Guingamp qui élira ses cinq délégués au Comité Syndical.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents :

- **DESIGNE** Monsieur Nicolas BILLIOU, délégué titulaire au Syndicat Départemental d'Energie 22 ;
- **DESIGNE** Monsieur Pierre Marie GAREL, Maire, délégué suppléant au Syndicat Départemental d'Energie 22 ;

Fait et délibéré, les lieux, jour et mois en an susdits
Pour copie conforme
Le Maire - M. Pierre-Marie GAREL

Le secrétaire de Séance,
Clément JEZEQUEL